

Négociations COG / Télétravail :



Lors de la CPPNI du 16 juin la FNEMSA a présenté un projet d'accord national sur le télétravail dans lequel elle renvoie l'essentiel aux négociations locales.

Par rapport à l'accord 2015, **l'indemnités télétravail et prise en charge du diagnostic électrique par l'employeur sont supprimés.**

En séance la FNEMSA a refusé la mise à disposition de mobilier (bureau et chaise) et l'a renvoyé à la négociation locale, selon les possibilités budgétaires. Ainsi, malgré certaines dispositions précisant l'égalité des droits entre salariés, cela ne s'applique pas aux conditions de travail.

La santé des salariés n'est pas une priorité en MSA !

La CGT a fait de nombreuses propositions et demandes des éclaircissements sur certains points. Une nouvelle séance de négociations aura lieu le 1 octobre 2021 qui devrait intégrer les éléments budgétaires de la nouvelle COG.

Concernant la négociation COG 2021/2025, rien de nouveau depuis nos dernières informations et ce n'est pas sans conséquences sur l'organisation et les conditions de travail actuelles avec les blocages dans les embauches.

L'État demande la suppression de 1475 ETP (équivalent temps plein) soit près de 10 % du personnel.

La MSA propose 600 suppressions d'ETP dans les services de production pour les affecter dans des activités sur les territoires dont 200 aux Maisons France service, 80 au Service social, 70 pour la santé dans les territoires ...

Un Conseil d'administration de la Caisse centrale de MSA doit aborder la question le 1^{er} juillet. Une rencontre avec les organisations syndicales et le Directeur Général aura lieu le 2 juillet.

Pour la CGT, les propositions de L'État ou de la MSA ne sont pas acceptables.

Les salariés en ont assez des réorganisations continuelles, des changements de poste, des efforts en permanence, sans reconnaissance salariale.

Pour la CGT, atteindre les objectifs que s'est fixé la MSA nécessite :

- **L'arrêt des suppressions d'ETP, l'augmentation des effectifs par la titularisation des CDD,**
- **Le maintien de tous les sites,**
- **L'augmentation de la valeur du point pour permettre de rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis de nombreuses années. La dernière augmentation (0,4%) date de septembre 2017. L'inflation s'amplifie depuis quelques mois du fait de la crise sanitaire.**

Pour la négociation télétravail ou COG nous vous tiendrons informés des avancées au fur et à mesure.

N'hésitez pas à contacter vos délégués pour plus d'information sur les propositions de la CGT.